

Communiqué de presse

06 Novembre 2023

3 ACTIVISTES ÉCOLOGISTES EN PROCÈS À GRASSE POUR AVOIR DENONCÉ L'UTILISATION IRRATIONNÉE DES JETS PRIVÉS



Le 17 novembre 2023, trois activistes d'Extinction Rébellion, ANV COP21 et ATTAC comparaîtront devant le tribunal correctionnel de Grasse à 14h30. Ils sont poursuivis pour "entrave à la circulation d'un aéronef". Les militant.e.s sont accusé.e.s d'avoir perturbé le fonctionnement de l'aéroport Cannes-Mandelieu le 20 mai 2023 en plein Festival de Cannes, notamment en retardant le décollage d'un jet privé avec des voitures télécommandées. Ils et elles risquent des peines pouvant aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 18 000€ d'amende.

Cette action s'inscrivait dans un contexte global de **dénonciation du mode de vie des ultra-riches¹**, un mode de vie incompatible avec la crise climatique et sociale que nous traversons. Nous affirmons **la légitimité de telles actions de désobéissance civile non violentes**, surtout aussi symboliques, face à l'urgence. La désobéissance civile comme moyen d'action pour lutter contre le dérèglement climatique a déjà été jugée légitime dans de précédents cas, comme celui des décrocheurs de portraits relaxés devant la justice.²

Néanmoins, l'État préfère criminaliser les activistes tout en se montrant complaisant envers les plus riches, alors que ces derniers **polluent plus que la moitié de la population française³** et que la vente de jets privés atteindra un niveau record cette année. Le 2 octobre dernier, **plus de 75 organisations européennes ont d'ailleurs appelé les décideurs politiques nationaux et européens à interdire les jets privés et à taxer l'usage intensif de l'avion⁴.**

Les récentes tempêtes dévastatrices dans notre région, comme les tempêtes Alex ou Aline, les sécheresses de plus en plus intenses et les événements climatiques extrêmes doivent nous inciter à agir. Or sur la Côte d'Azur, que voyons nous ? Un projet d'extension de l'aéroport de Nice (pourtant promis à être submergé), et un trafic de jets privés sans cesse croissant.

1 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/alpes-maritimes/cannes/video-festival-de-cannes-2023-des-activistes-d-extinction-rebellion-bloquent-les-jet-prives-2777134.html>

2 <https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/relaxe-generale-a-poitiers-pour-les-cinq-decrocheurs-de-portrait-d-emmanuel-macron-2842076.html>

3 <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/inegalites-climatiques-lempreinte-carbone-vertigineuse-des-milliardaires/>

4 <https://rester-sur-terre.org/lettre-ouverte-halte-aux-jets-prives/>

Communiqué de presse

06 Novembre 2023

En 2022, 59 217 mouvements d'aviation d'affaire ont été dénombrés sur les aéroports de Nice, Cannes-Mandelieu et Saint-Tropez, soit **une augmentation de 10,2% par rapport à 2021**⁵! Alors que d'autres aéroports, comme celui d'Amsterdam⁶ sont prêts à prendre des mesures fortes pour réguler l'aviation d'affaire, ceux de la Côte d'Azur se réjouissent de l'augmentation du trafic. Un nouvel exemple de croissance aveugle au détriment de l'intérêt général.

Le secteur de l'aviation privée représente à lui seul un drame climatique et les chiffres sont vertigineux et témoignent d'une injustice sociale et climatique. Les trajets en jets privés sont **5 à 14 fois plus polluants que l'aviation commerciale et 50 fois plus que le train**. Quatre heures de vol d'un de ces appareils correspondent ainsi aux **émissions carbone annuelles d'un.e Européen.ne**, soit **8 tonnes** de CO₂⁷. Rappelons que, pour respecter les Accords de Paris, nous devons rester en dessous des **2 tonnes** par personne et par an. Interdire les jets privés relève donc à la fois d'une justice environnementale mais aussi sociale. Alors que les citoyen.ne.s connaissent une inflation sans précédent et qu'on leur demande de faire des efforts sur leur consommation d'énergie, comment ne pas être scandalisé par une minorité de privilégié.e.s qui gaspillent les ressources et dont le mode de vie a un impact sur l'environnement et la santé de toutes et tous ?

Nous affirmons donc avec force que **les vrais criminels ne sont pas les soi-disant « écoterroristes » « armés » de jouets téléguidés, mais bien les ultra-riches aux modes de vie polluants et destructeurs**, ainsi que les gouvernants nationaux et régionaux qui font preuve d'une complaisance indécente à leur égard. **Alors que la France a déjà été condamnée deux fois pour inaction climatique, la seule réponse du gouvernement est de criminaliser l'action des activistes qui dénoncent ces aberrations climatiques.**

Afin de soutenir les prévenu.e.s, nous vous invitons à :

- **Participer et partager la cagnotte de soutien pour faire face aux frais juridiques**
- **Assister à la soirée de soutien du 8 novembre** à 19h au local des Diabes Bleus, 29 route de Turin à Nice
- **Venir devant le Tribunal de Grasse le 17 novembre à 13h30**, jour du procès

STOP À LA CRIMINALISATION DES MILITANT.E.S DU CLIMAT ET À L'IMPUNITÉ DES ULTRA-RICHES !

Extinction Rebellion Nice, ANV COP-21 Nice, ATTAC 06

Co-signataires : ATTAC France, SUD-Solidaires 06, RABA Joie (Riposte Autonome pour une Bascule dans l'Amour et la Joie)

⁵ Rapport annuel d'Activité 2022 de l'Aéroport Nice Côte d'Azur

⁶ <https://www.20minutes.fr/planete/4031265-20230405-pays-bas-aeroport-amsterdam-va-interdire-vols-nuit-jets-privés-deux-trois-ans>

⁷ ONG Transport & Environment « Private jets : can the super-rich supercharge zero-emission aviation ? »